

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
 jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
 entre 5 à 12 personnes
 maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
 jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
 entre 5 à 12 personnes
 maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

OBJECTIFS

- Savoir ce que sont les RPS et connaître leurs déterminants
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de RPS
- Disposer de repères pour formuler des recommandations
- Comprendre les moyens d'action des représentants du personnel

LE PROGRAMME

▶ RPS : repères préalables

- Rapport identité / travail
- Travail prescrit et travail réel :
 - Les « régulations » au poste de travail,
 - Importance de la notion de variabilité (individus et situations de travail),
 - « Equipe » et « collectif de travail ».
- Santé au travail :
 - Importance des marges de manœuvre,
 - « Bonnes » et « mauvaises » conditions de travail.
- Pourquoi des RPS maintenant ?
 - RPS et domination de la fonction financière,
 - RPS et affaiblissement des « collectifs de travail ».

▶ Nature des Risques Psychosociaux

- Définition des RPS,
- La souffrance au travail,
- Le stress professionnel,
- L'épuisement professionnel / « burn out »,
- Le harcèlement moral,
- Les troubles musculosquelettiques (TMS).

▶ RPS : clés de compréhension

- Les RPS sont plurifactoriels,
- Clés pour comprendre les RPS :
 - Les sources du stress (modèles de Karasek et de Siegrist),
 - La psychosociologie des organisations.
- La dimension historique (« la chronique des événements »).

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

▶ RPS : obligations et responsabilités des employeurs

- L'obligation de protéger la santé mentale des travailleurs,
- Les 9 principes de prévention,
- Autres articles du Code du travail,
- Jurisprudences : accidents du travail et RPS,
- Responsabilités civiles et pénales de l'employeur,
- Harcèlement moral : des obligations renforcées pour l'employeur.

▶ L'action des représentants du personnel

- Les 3 niveaux de prévention,
- La démarche de prévention des RPS,
- L'analyse des situations de travail,
- La veille documentaire :
 - Les sources documentaires utiles,
 - Signes avant-coureurs et indicateurs de détection,
 - Document Unique et RPS.
- La veille de terrain :
 - Les sources documentaires utiles,
 - Signes avant-coureurs et indicateurs de détection.
- Recours à un expert :
 - Risque grave et RPS,
 - Projet important et RPS,
 - Réorganisations et RPS.